

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

Nro: XVIII.

M A I 1791.

MERCREDI 11.

Séance du Lundi 2.

On s'occupa des Matières Economiques, & la chambre étant partagée sur un payement de 100.000. florins, que la Diète de 1775. avoit assurée à Mr. *Wichowksi* Castellan de *Wyszogrod*. on décida par une pluralité de 57. Voix contre 45, que cette prétention, étant illégale, seroit annulée. La séance fut limitée au lendemain.

Séance du Mardi 3.

Nous avons déjà donné dans Notre feuille précédente un précis de cette séance, qui assure à jamais le bonheur & la prospérité de la Pologne. Nous croyons devoir nous étendre d'avantage sur la manière dont ce grand événement a été amené.

M. Matachouksi Maréchal de la Diète, ayant pris la parole dit: „ Le sort des Empires ne peut être „ durable; ils sont sujets à toutes les vicissitudes qu'en- „ traîne nécessairement la forme bonne ou mauvaise

A

„ des gouvernements. Une Constitution pernicieuse
 „ anéantit la prospérité d'un païs, & fait oublier sa
 „ splendeur. La Pologne en est un exemple frappant;
 „ Elle fut florissante & formidable dans les siècles
 „ passés; elle devint ensuite la victime de ses propres
 „ fautes. Son démembrément la couvrit de honte &
 „ servit à rendre les ennemis plus puissants. Elle
 „ est sur le point d'éprouver des maux plus grands en-
 „ core d'après les nouvelles parvenues à la Députation
 „ des affaires étrangères, dont elle va faire le rapport.

M. Sotyk Nonce de Cracovie, dit: „ Les nou-
 „ velles allarmantes répandues dans la Capitale, font
 „ trembler tous les Polonois sur les maux qu'on leur
 „ prépare. Sauvons donc la Patrie, l'instant presse.
 „ Montrons-nous dignes d'une Nation libre. Que le sou-
 „ venir de nos malheurs passés nous serve d'exem-
 „ ple & nous donne les moyens de les prévenir & les
 „ éviter désormais.

Le Roi invita M. le Maréchal de la Diète à faire
 communiquer à la chambre les nouvelles de la Dépu-
 tation des affaires Etrangères; & ajouta que les arbitres
 étant également intéressés à tout ce qui regar-
 de la Patrie, la lecture pouvoit en être faite en leur
 présence.

Aussi tôt que M. Matuszewicz eût fait la lecture
 de ces Dépêches, la consternation se répandit dans les
 esprits à la vue des maux dont la Patrie étoit mena-
 cée. Des considérations politiques nous empêchent
 d'en publier les détails. Nous nous bornerons sim-
 plement à rapporter que la paix entre la Porte & la Rus-

sie étant prête à se conclure, les Puissances limitrophes de la Pologne semblent s'être concertées pour faire un nouveau démembrement de ce Royaume, afin de s'indemniser des frais immenses que la guerre leur a occasionné. Que ces mêmes Puissances ont employé tous les moyens de séduction pour se former dans la Diète un parti capable de balancer celui, qui avec des vues sages & lumineuses, travailloit depuis si longtems à l'établissement d'une constitution capable de régénérer la Pologne & lui rendre l'existence qu'elle doit avoir parmi les Puissances de l'Europe.

Après le rapport de la Députation, M. Potocki Grand Maréchal de Lithuanie, fit un discours très éloquent par lequel il engageoit, dans ce moment de crise, tous les membres de l'assemblée à oublier leurs inimitiés particulières pour travailler de concert au salut de la République; invitant les Etats à mettre toute leur confiance dans la vertu du Roi, dont la conduite & les lumières prouvent depuis long tems, qu'il n'a en vue que le bonheur & la prospérité de la Nation.

Sa Majesté dit ensuite: La tranquillité de ma conscience, ce est le sur garent de la pureté de mes intentions. J'ai toujours désiré le bien commun de la Patrie, & c'est envain que jusqu'à présent j'ai fait mes efforts pour l'opérer. Le rapport de la Députation doit assez nous convaincre que le mal est enfin parvenu à son comble. Si nous tardons d'y apporter un remède efficace, la Patrie va être de nouveau en proye à l'avidité & à l'ambition de nos voisins. Je m'occupé depuis longtems à remédier aux naux dont nous

Aji

„ sommes menacés, & des citoyens éclairés & sages,
 „ avec lesquels je me suis concerté, m'ont communiqué leurs lumières à ce sujet, & j'ai fait rédiger un plan de constitution dont on va faire la lecture. Je desire bien vivement, pour le bonheur & la gloire de la Patrie, qu'il soit reçu à l'unanimité; & je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où j'aurai pu influer à donner à la Pologne un gouvernement capable de l'assimiler aux Puissances qui avoient pour but de se la partager.,,

Après la lecture de ce projet, M. le Maréchal de la Diète dit: „ Vous nous donnés, Sire, dans cejour, les plus grandes preuves de votre attachement pour la nation par le desir que vous avés d'assurer à jamais sa souveraineté, son indépendance & sa liberté. Je conjure votre Majesté, d'employer tout l'ascendant qu'elle a sur les esprits pour faire adopter cette constitution, qui surpasse celle des meilleurs gouvernemens Républiquains, & qui fera le bonheur de nos générations futures „

Le Roi: „ Jai juré les *Pacta conventa*, & je veux les observer scrupuleusement; & comme l'article du projet qui regarde la succession au Trône y est contraire, je ne puis y donner les mains qu'avec le consentement des Etats. Si leur volonté l'accorde avec mon desir, je commencerai dès ce moment à être heureux. J'ose espérer que tout bon citoyen se prêtera à ma demande, & je jure que jusqu'à la mort je ne cesserai d'être à la Nation, comme j'espére que la Nation sera avec son Roi.,,

L'article de ce projet relatif à la succession au Trône rencontra de fortes oppositions, tant de la part de quelques Sénateurs, que de plusieurs nonces dont les instructions y étoient contraires, & qui s'étayoyent des *Pacta conventa*, dont on fit la lecture.

M. Zakrzewski Nonce de Posen prit la parole, & dit: „ Nous n'avons qu'un moment pour sauver la Patrie ou la perdre à jamais. Nous devons tous concourir „ avec un zèle égal à conserver cette liberté si précieuse, & nous ne devons point craindre de la perdre, tant que le citoyen ne cessant d'être Législateur, est obligé d'agir suivant ses propres loix. L'Élection des Rois a toujours été pernicieuse à notre païs „ par les dissentions & les troubles qu'elle y a occasionné. D'ailleurs un Royaume électif toujours exposé „ aux intrigues des Puissances étrangères, devient enfin l'objet de leur cupidité. Un Roi succésif est le vrai „ pere de sa Patrie, & est intéressé personnellement à conserver la constitution d'une Nation libre, qui auroit toujours le courage de se vanger, s'il attentoit jamais à la renverser. Comme représentant d'un Palatinat limitrophe, je suis plus exposé quetout autre à perdre mon existence & ma liberté. Si nous différons à porter remède aux maux dont nous sommes menacés, nos Provinces deviendront dans peu la proye d'un voisin qui ne put s'agrandir que du côté de la Pologne. Il n'y a donc de salut ni de sûreté pour nous, que dans l'établissement d'une bonne constitution. Ne balançons donc plus, les instants sont précieux. C'est à vous Sire, à décider la Nation à se mettre à l'abri

„ des insultes ultérieures de ses voisins, votre vertu,
 „ vos lumières & le desir ardent que vous avés d'être
 „ utile à la Patrie, me font présager que l'assemblée
 „ voudra bien acquiescer à vos vues si sages & si essen-
 „ tielles pour le salut de l'Etat.,,

M. Linowski Nonce de Cracovie: Sire, vous nous
 „ avés délivré, de l'oppression étrangère sous la quel-
 „ le nous gémissons depuis longtems, & nous osons
 „ nous flatter que vous ferés tous vos efforts & emplo-
 „ yerés tout le crédit que votre conduite vous a don-
 „ née sur la Nation, pour empêcher que désormais nous
 „ retombions dans l'avilissement. Lorsqu'on prévo-
 „ it le danger, il est beaucoup plus facile de l'éviter.
 „ Vous nous en offrés, Sire les moyens par la sage
 „ constitution dont on a fait la lecture. Eh qui auroit-il
 „ à craindre pour la Nation en confiant au Roi le pou-
 „ voir exécutif? N'est il point subordonné à la Loi
 „ qu'elle a établie? Il ne pourra conséquemment deve-
 „ nir absolu à moins que la Nation perdant son éner-
 „ gie, abandonne ses plus chers intérêts. Dans un
 „ instant aussi pressant, nous ne pouvons envisager
 „ que deux choses, de voir dans le Roi le pere & le
 „ défenseur de la Patrie, ou ramper sous le Joug de
 „ nos voisins."

M. Kicinski Nonce de Liva," Les Etats font plei-
 „ nement informés que c'est à nos dépends qu'on avoit
 „ résolu de s'indemniser des frais de la Guerre. Il
 „ n'y a pas un Polonois vertueux qui n'en soit indigné.
 „ Que tardons nous donc, par une bonne constitution
 „ à nous mettre en état d'en imposer aux Puissances

„ dont l'ambition & la cupidité nous ont asservi si long-
 „ tems? attendrons-nous qu'un Ministre Russe nous
 „ déclare que nous ne sommes plus une Nation souve-
 „ raine, mais une Province dépendante de la Russie?
 „ attendrons nous que ses troupes rentrent dans la
 „ Pologne, & y exercent les vexations & les brigandages
 „ dignes des anciens Barbares? Que des citoyens ver-
 „ tueux, pour avoir avec raison déffendu leur Patrie,
 „ soient inhumainement relégués en *Siberie* ou au
 „ *Kamchatka*? attendrons nous qu'on dépouille nos
 „ autels, qu'on viole nos femmes, & qu'on nous coupe
 „ enfin les bras & les jambes? nous ne voyons encore
 „ que trop de ces infotunées victimes de la Barbarie
 „ de *Drevicz.* „

Après que ce Nonce eut fait l'énumération des
 maux aux quels la Pologne a été silongtems en pro-
 „ ye. Il est tems, s'écria-t'il, de sortir de cet avilis-
 „ sement, & d'empêcher que la Patrie soit à l'avenir
 „ l'objet, de la cupidité des Puissances qui nous ont si
 „ long tems oprimé."

M. *Rzewuski* Nonce de *Podolie*, ayant déclaré
 qu'il ne désempareroit pas la chambre que le projet ne
 fût passé, supplia le Roi de donner l'exemple à l'assem-
 blée, en jurant le premier d'être fidèle à la nouvelle con-
 stitution. La plûpart des membres témoignèrent leur
 satisfaction & y donnèrent leur consentement.

Le Roi. " Messieurs, je n'ai que peu de tems à vi-
 „ vre, & l'âge a tari en moi la source des passions qui
 „ ne sont que trop communes aux souverains. La dé-
 „ marche que je fais n'est point en faveur de mon sang.

„ Ma seule considération est le salut de la Patrie, & l'unique fruit que j'espére retirer de la démarche que
 „ je fais aujourd'hui, est d'emporter au tombeau l'amour & la confiance de la Nation. Peut-être serai-je
 „ plus heureux que *Jean Casimir*, qui sentant combien
 „ les interrègnes étoient pernicieux à la Pologne, voulut, mais en vain, l'en préserver. La majorité de la
 „ chambre est pour la succession au Trône; je ne fais
 „ que suivre son avis. Je dois encore vous observer que
 „ les ministres étrangers ont mis en usage tous les
 „ moyens de séduction pour enchaîner les suffrages
 „ d'une partie des membres de la Diète, & les engager à s'opposer vivement à l'établissement d'une bonne
 „ constitution. Dans les circonstances pressantes, le
 „ salut de la République dépend uniquement d'une nouvelle forme de gouvernement capable de donner de
 „ l'énergie aux Citoyens, & les engager à faire tous
 „ leurs efforts pour éviter les maux dont nous sommes menacés. Frappons donc le grand coup, & sauvevons la Patrie; quiconque y est attaché sera de mon sentiment & si mon opinion prévaut, ce jour sera le plus heureux de ma vie."

M. le Marechal de la Diète: " La voix de la vérité, de la Justice & de l'amour du bien-public, que nous venons d'entendre de la bouche de sa Majesté, a du pénétrer dans tous les coeurs sensibles & intéressés au bonheur de leur Patrie. Rien n'est plus propre à porter l'assemblée à décider unanimement le grand objet pour lequel nous nous sommes réunis. Ce n'est point l'instant de délibérer, & dans ce jour qui devient

„ vient celui d'une révolution à jamais mémorable dans
„ notre gouvernement, toutes formalités doivent cef-
„ ser; conséquemment, que ceux qui sont pour le pro-
„ jet gardent le silence, & que les opposants se décla-
„ rent. On pourra alors reconnoître la majorité de
„ la Chambre."

Après quelques moments de silence, on entendit quelques voix d'oppositions. Le prince *Sapieha*, Maré-
chal de la Confédération de Lithuanie, prit aussi la pa-
role & dit: " Ce jour doit être le plus mémorable de-
„ puis l'origine de la République. Je ne m'oppose
„ point à ce projet, mais je desire qu'on y de-
„ libere & je ne regarderai pas comme un crime
„ de donner mon avis dans une circonstance qui
„ doit décider du sort de la Nation. Le partage de
„ la Pologne peut être possible; je n'ai jamais aveu-
„ glement favorisé aucune Puissance. Je me suis dé-
„ claré contre la Russie, & j'ai appuyé l'alliance avec la
„ Prusse. Actuellement je ne puis me déterminer ni pour
„ l'Election, ni contre la succession. Mais quand il s'a-
„ git de sauver la Patrie, la volonté de la Nation m'im-
„ pose silence; & avant de donner mon avis, je desi-
„ rerois qu'on fit encore une fois la lecture du pro-
„ jet.

M. *Zabiello* Nonce de *Livonie*: " J'ai toujours été
„ contraire au pouvoir immoderé des souverains. Ce-
„ lui qu'on accorde au Roi dans ce projet, me paroît
„ trop borné pour craindre qu'il puisse un jour usurper
„ le pouvoir absolu. Je me déclare en conséquence

„ pour cette eonstitution, & je supplie votre Majesté
 „ de jurer qu'elle l'observera fidelement. Nous sommes
 „ tous prêts à suivre votre exemple. „

La Chambre retentit des plus vives acclamations; tous les membres s'approchèrent du Trône pour prier sa Majesté de prêter son serment. Aussitôt les spectateurs qui remplissoient la salle & les galeries, Crièrent unanimement *VIVE le ROI*. Un grand nombre répandit des larmes de joie en voyant approcher l'heureux moment, qui après des siècles d'anarchie, alloit donner à la Pologne une des plus sages constitutions.

Le Roi fit approcher l'Evêque de Cracovie pour lui dicter le serment. Sitôt qu'il fût fait, sa Majesté invita tous les amis de la Patrie à le suivre à l'Eglise afin d'y réitérer le même serment. Elle, s'y rendit accompagnée des Evêques, des Sénateurs & des Nonces au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui par des cris de joie, témoigna la satisfaction qu'il ressentoit de voir que cette grande révolution s'étoit terminée si heureusement.

Le Prince *Sapieha* Maréchal de la confédération de Lithuanie, fit à l'Eglise un discours fort éloquent, portant en substance: qu'il juroit devant le *S. Sacrement*, que ses intentions étoient pures; que pendant toute sa fonction il n'avoit eu en vue que le bien public, qu'il jugeoit de son devoir de suivre la majorité des avis qui étoient pour la constitution, afin de ne pas diviser la Nation; événement dont les Puissances étrangères pourroient profiter pour lui imposer le Joug. Cest pour quoi il se

rangeoit du côté du Roi, du vertueux Maréchal de la Diète & de tant d'autres membres éclairés & connus par leur Patriotisme; & qu'il accedoit au serment que le Roi avoit fait en présence des Etats.

Sa Majesté étant revenue à la chambre de la Diète; il fût enjoint à M.M. les Maréchaux de recevoir le serment des Commissions de Guerre & du Trésor sur la Nouvelle constitution; & la séance fût ajournée au jeudi suivant.

